

COMMUNE DE CREST-VOLAND (Savoie)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 1er octobre 2025**

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-cinq, premier octobre à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué,
En exercice : 11 s'est réuni à la mairie de Crest-Voland, en séance publique, sous la présidence de monsieur
Présents : 06 RAMBAUD Christophe, maire.
Absents : 05
Votants : 06 Présents : RAMBAUD Christophe, MOLLIER Christelle, GARDET Benjamin, SOCQUET-JUGLARD
Magdalène, AINOZ Jean-Louis, SOCQUET-JUGLARD Pierre.
Date de la convocation :
26/09/2025 Absents : MALINVERNO Jean-Baptiste, BELLENGER Thierry, HURLIN Frédéric, MORONI Bruno,
BOURGEOIS-ROMAIN Florent.

Secrétaire : MOLLIER Christelle

Délibération 2025-10D14 – Suppression d'un poste d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-8-3° ;

Vu la délibération n°2025-07D11 du 15 juillet 2025 portant création d'un poste d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une délibération a été prise le 15 juillet 2025 créant un poste d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) afin de recruter un agent à compter de la rentrée scolaire 2025/2026 pour palier au remplacement de l'ATSEM. Un agent a été recruté le 1^{er} septembre 2025 pour un CDD d'un an, mais ce dernier ayant donné sa démission, le contrat prendra fin le 05 octobre 2025.

Il convient donc de supprimer le poste créé.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- Décide de supprimer le poste d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles créé le 15 juillet 2025.

Ainsi fait en séance, les jours, mois et an susdit, ont signé le registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Le Maire
Christophe RAMBAUD

